



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5574^e séance

Mardi 28 novembre 2006, à 15 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Voto-Bernales	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Estremé
	Chine	M. Li Kexin
	Congo	M. Biabaroh-Iboro
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Lacroix
	Ghana	M. Beliwine
	Grèce	M ^{me} Yannakou
	Japon	M. Shinyo
	Qatar	M. Al-Sulaiti
	République-Unie de Tanzanie	M. Salaita
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Babicz

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/919, qui contient le texte d'un projet de résolution soumis par le Danemark, le Japon, la Slovaquie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les États-Unis d'Amérique.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2006/888, qui contient le texte d'une lettre datée du 14 novembre 2006 du représentant de l'Iraq, transmettant une lettre du Premier Ministre d'Iraq.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2006/899, qui contient le texte d'une lettre datée du 17 novembre 2006 du représentant des États-Unis, transmettant une lettre du Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1723 (2006).

Je vais à présent donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis notent la demande faite par le Gouvernement iraquien afin de poursuivre l'appui de la force multinationale en Iraq en vue d'aider l'Iraq à faire face aux difficultés actuelles en matière de sécurité, et se félicitent de l'adoption rapide de la résolution d'aujourd'hui par le Conseil de sécurité en vue de proroger de 12 mois le mandat défini dans la résolution 1546 (2004) du Conseil de sécurité, ainsi que des arrangements relatifs au Fonds de développement pour l'Iraq et au Conseil international consultatif et de contrôle.

La force multinationale en Iraq continue de jouer un rôle vital dans les domaines de la sécurité et de la stabilité de l'Iraq. Elle travaille en étroite partenariat avec le Gouvernement iraquien pour renforcer la capacité de l'Iraq à assumer les responsabilités qui lui incombent en matière de sécurité nationale. Les États-Unis restent attachés à un Iraq unifié, démocratique et prospère, et se félicitent de la poursuite de la coopération de la communauté internationale pour l'avenir de l'Iraq.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : La résolution que nous venons d'adopter aujourd'hui représente la réponse unanime du Conseil de sécurité à une demande émanant du Gouvernement iraquien. Cette résolution proroge pour 12 mois le mandat de la force multinationale suivant les modalités définies dans la résolution 1546 (2004), ainsi que les arrangements relatifs au Fonds de développement pour l'Iraq au Conseil international consultatif et de contrôle. Comme la résolution 1637 (2005), la présente résolution s'accompagne de la garantie importante que le Gouvernement iraquien peut à tout moment

demander le réexamen ou la fin du mandat de la force multinationale.

Le Royaume-Uni continuera de travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement iraquien tant sur le plan bilatéral qu'en sa qualité de fournisseur de contingents à la force multinationale. Nous continuerons de concourir au transfert progressif des responsabilités de sécurité aux forces de sécurité iraqiennes. La force multinationale est déjà parvenue, l'été dernier, à placer deux provinces, celles de Muthanna et Dhi Qar, sous contrôle iraquien. Si les conditions le permettent, nous espérons voir des progrès notables l'an prochain.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Russie s'est prononcée en faveur du projet de résolution du Conseil de sécurité sur la prorogation du mandat de la force multinationale déployée sur le territoire de l'Iraq.

Nous notons que les auteurs du projet de résolution ont pris en considération nos préoccupations principales, exprimées lors de l'examen du document. Il s'agit d'abord de la protection du personnel diplomatique accrédité en Iraq, puis de la réaffirmation que la présence des troupes étrangères dans ce pays est limitée et temporaire.

En même temps, nous déplorons que le projet de résolution ne rende pas compte des propositions formulées par la partie russe concernant l'importance de poursuivre le processus politique en Iraq, dont le coup d'envoi a été donné aux Conférences du Caire et de Charm al-Cheikh. Nous continuons de considérer ces initiatives comme étant dignes d'intérêt, surtout compte tenu de la situation politique et militaire qui prévaut actuellement en Iraq et de la nécessité de chercher un système efficace de dialogue national.

Force est de reconnaître que la situation reste complexe en Iraq. Pour l'heure, on ne constate aucun signe d'amélioration. En dépit de tous les efforts déployés par le Gouvernement iraquien et la force multinationale, on ne parvient toujours pas à enrayer la montée de la violence et de l'activité terroriste. L'affrontement interconfessionnel a pris une ampleur extrêmement périlleuse et touche désormais une très grande partie du territoire.

L'éclatement continu de la société iraquienne, principalement de sa composante arabe, constitue la principale menace pour l'avenir de l'Iraq. La retenue, la patience et l'autodiscipline dont fait montre le

peuple de ce pays dans les moments difficiles ne sauraient être illimitées.

Aujourd'hui, il est admis à la quasi-unanimité que la priorité est d'aboutir à la réconciliation et à l'entente au niveau national. On prend conscience du fait que tant que le problème ne sera pas réglé, il sera impossible de sortir le pays de la crise et d'instaurer les conditions requises pour son intégrité territoriale, sa sécurité et sa reprise économique.

Nous pensons que sans l'appui efficace de la communauté internationale au processus de règlement de la situation en Iraq, les responsables politiques du pays auront du mal à surmonter la paralysie engendrée par la méfiance mutuelle. En l'occurrence, il faut une coopération constructive de la part des voisins de l'Iraq, des principaux pays de la région et de la Ligue des États arabes.

De notre côté, nous sommes prêts à prendre une part active à l'élaboration et à la mise en œuvre de toute initiative tendant à parvenir plus rapidement à la stabilisation de la situation en Iraq.

M. Lacroix (France) : La France a voté en faveur de ce renouvellement technique pour répondre à la demande officielle du Gouvernement iraquien, qui a sollicité une extension d'un an du mandat de la force multinationale. Ma délégation veut marquer à cette occasion sa préoccupation face à la poursuite de la dégradation de la situation sécuritaire, mais aussi rappeler que nous partageons tous le même objectif, qui est d'aider l'Iraq à ne pas sombrer dans la guerre civile qui le menace et à retrouver la stabilité à laquelle il aspire.

Les autorités françaises, ainsi que l'a rappelé le Président de la République française, ont toujours estimé qu'offrir un horizon clair de retrait des forces étrangères permettrait d'adresser le message que l'objectif de la communauté internationale est bien celui du rétablissement de la souveraineté de l'Iraq. Ma délégation note avec satisfaction que la résolution intègre explicitement cette perspective de retrait, qui relèvera naturellement de la décision souveraine de l'Iraq.

La délégation souligne enfin que la présence de la force multinationale en Iraq vient en appui à un processus de transition politique dont le succès repose sur l'association au pouvoir de toutes les composantes iraqiennes. Dans cette perspective, la France espère que le dialogue national interiraquien, qui avait connu

des avancées lors des réunions de Charm el-Cheikh en novembre 2004, puis au Caire en novembre 2005, se poursuivra avec l'appui des pays de la région et débouchera prochainement sur l'organisation d'une conférence de réconciliation nationale iraquienne.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 15 h 25.